

Le 19 octobre 2017

125, promenade Sussex Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Madame Camille Mageau
Secrétaire, Section canadienne
Commission mixte internationale
234, avenue Laurier ouest, 22<sup>e</sup> étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6K6

Mme. Mageau,

La préoccupation du public concernant la qualité de l'eau dans les lacs Champlain et Memphrémagog ne cesse de s'intensifier, tant au Canada qu'aux États-Unis. On se préoccupe tout particulièrement des taux élevés de phosphore et de la prolifération des efflorescences algales susceptibles de nuire aux activités récréatives, à la santé des personnes et aux écosystèmes dans les deux pays. Dans son rapport de 2015 intitulé *State of the Lake*, le Programme de mise en valeur du lac Champlain note que le phosphore en quantité excessive constitue un élément préoccupant dans la plupart des segments du lac et que les efflorescences algales seront présentes jusqu'à ce que les concentrations de phosphore dans le lac soient davantage réduites. On avait soulevé dans le cadre d'études antérieures de la baie Missisquoi du lac Champlain réalisées par la Commission mixte internationale (CMI) en réponse à des renvois en 2004 et en 2008 de la part des gouvernements du Canada et des États-Unis, des problèmes liés à la charge en éléments nutritifs dans la baie, notamment des efflorescences algales de cyanobactéries nuisibles et fréquentes.

La province de Québec et les États du Vermont et de New York ont entrepris d'importants efforts pour comprendre d'où viennent les sources de phosphore et d'autres agents polluants qui pénètrent dans le lac et enfin dans la rivière Richelieu. Ces parties, de même que les gouvernements fédéraux et locaux, des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales régionales et locales, ont mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à améliorer la qualité de l'eau dans le réseau hydrographique Champlain-Richelieu. Dans le but de renforcer ces efforts collectifs et d'accélérer les progrès, conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandent que la CMI entreprenne les travaux suivants :

 Par rapport à la réduction de la charge en éléments nutritifs et aux causes des efflorescences algales nuisibles dans la baie Missisquoi et dans le réseau hydrographique général du lac Champlain et de la rivière Richelieu, recueillir et examiner de l'information des agences fédérales, provinciales, d'État et



municipales, d'établissements universitaires et d'autres groupes de la région sur les programmes de surveillance en cours et les mesures prises pour donner suite aux préoccupations au sujet de la qualité de l'eau énumérées ci-dessus.

 Selon l'information recueillie, formuler des recommandations sur les moyens de renforcer les efforts actuels (p. ex. résumer des lacunes ou des occasions, identifier des approches éventuelles à l'amélioration de la collaboration, de l'efficacité ou des effets).

Ces travaux seront complémentaires aux activités en cours et ne détournera aucunement le financement et les travaux de la CMI sur les crues dans le lac Champlain et la rivière Richelieu qui ont été entamés pour donner suite au renvoi du mois de septembre 2016. Dans le cadre de ces efforts, nos gouvernements incitent la CMI à tirer parti des occasions de partager des données, de l'information et des connaissances spécialisées et de consulter les parties intéressées dans le bassin. On devrait pouvoir publier un rapport sur la première partie de ces travaux d'ici un an et un rapport final de l'étude d'ici deux ans.

On se préoccupe aussi de la qualité de l'eau, en particulier les niveaux de phosphore élevés et des efflorescences algales, dans le lac Memphrémagog. Pour donner suite à ces préoccupations, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandent également à la CMI d'entreprendre les travaux suivants :

3. En collaboration avec les organismes gouvernementaux, les établissements universitaires et d'autres parties concernés dans la région, cerner l'éventail des problèmes liés à la charge en éléments nutritifs sources de préoccupations dans le bassin du lac Memphrémagog et formuler des recommandations sur les moyens de renforcer les efforts en cours, y compris l'adoption possible d'approches en gestion pour le lac Champlain et la baie Missisquoi qui pourraient être applicables.

Parallèlement aux travaux portant sur la baie Missisquoi et le bassin hydrographique général du lac Champlain et de la rivière Richelieu, on peut s'attendre à la publication d'un rapport intérimaire sur ces travaux d'ici un an et d'un rapport final de l'étude d'ici deux ans.

Les gouvernements demandent que la CMI dresse les plans de travail initiaux pour les deux volets de ce renvoi, soit le lac Champlain/baie Missisquoi et le lac Memphrémagog, au cours des quatre mois suivant la réception de la présente lettre. Les gouvernements ont été avisés que la Commission est en mesure de réaliser les travaux en vertu de ce renvoi à l'intérieur du budget actuel et ne compte pas demander des fonds additionnels. La présentation des rapports finals marquera pour la Commission l'achèvement des travaux entrepris en vertu de ce renvoi.

Les gouvernements attendent avec impatience l'examen et les recommandations de la Commission. Le Département d'État américain transmettra une lettre identique à la présente au secrétaire de la section des États-Unis de la Commission.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus sincères.

Sylvain Fabi

Directeur exécutif

Direction des Affaires transfrontalières avec les États-Unis

Affaires mondiales Canada

		6	
	*		